



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



## 75x51-SII-2.0 Type 1 / Type 2

1. DOP n° KE 0031
2. Type
3. Usage prévu
4. Fabricant Austroflamm GmbH  
Austroflamm-Platz 1  
A-4631 Krenglbach
5. Fondé de pouvoir -
6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3  
de la constance des performances du pro-  
duit de construction

Numéro d'identification du laboratoire d'essai / numéro du rapport d'essai	1721 / DBI F 25/07/1193
Spécification technique harmonisée	EN 16510-2-2:2022
Portance (kg)	-/-
Distances minimales par rapport aux matériaux combustibles - distance sous l'appareil dB [mm]	75/75
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance frontale au sol dF [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au plafond dC [mm]	750/750
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur arrière dR [mm]	1600/1600
Distance minimale par rapport aux matières combustibles - distance au mur latéral gauche dS_1 [mm]	200/200
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral droit dS_2 [mm]	200/200
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement gauche dL_1 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles - distance au mur latéral dans la zone de rayonnement droite dL_2 [mm]	0/0
Distance minimale par rapport aux matériaux combustibles attenants (meubles, etc.) dP [mm]	1600/1600
Type et épaisseur de l'isolant thermique	Calciumsilikat Promasil 950KS
CO à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 1500/1120
NOx à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 200/116
OGC à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 120/57
Poussières (PM) à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique nominale [mg/Nm <sup>3</sup> ]	≤ 40/30
CO à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-
NOx à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-



# DÉCLARATION DES PERFORMANCES

conformément au règlement (UE) 305/2011



## 75x51-SII-2.0 Type 1 / Type 2

1. DOP n° KE 0031  
2. Type  
3. Usage prévu  
4. Fabricant Austroflamm GmbH  
Austroflamm-Platz 1  
A-4631 Krenglbach  
5. Fondé de pouvoir -  
6. Système(s) d'évaluation et de vérification 3  
de la constance des performances du pro-  
duit de construction

OGC à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-
Poussières (PM) à 13 % d'O <sub>2</sub> à puissance calorifique à charge partielle [mg/Nm <sup>3</sup> ]	-/-
Température des fumées à la buse, à puissance calorifique nominale [°C]	252/252
Dépression minimum à puissance calorifique nominale [Pa]	13/13
Débit massique des fumées à puissance calorifique nominale [g/s]	13,07/13,07
Température des fumées à puissance calorifique à charge partielle [°C]	-/-
Dépression minimum à puissance calorifique à charge partielle [Pa]	-/-
Débit massique des fumées à puissance calorifique à charge partielle [g/s]	-/-
Sécurité incendie pour installation au conduit de cheminée	T400 G/T400 G
Puissance calorifique nominale - pièce [kW]	12,0/12,0
Puissance calorifique nominale - eau [kW]	-
Rendement à puissance calorifique nominale [%]	81/81
Puissance calorifique à charge partielle - pièce [kW]	-/-
Puissance calorifique à charge partielle - eau [kW]	-/-
Rendement à puissance calorifique à charge partielle [%]	NPD
Efficacité énergétique saisonnière pour le chauffage des locaux [%]	71/71
Indice d'efficacité énergétique (EEI)	107/107
Classe d'efficacité énergétique	A+/A+
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique nominale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire à puissance calorifique minimale [kW]	-/-
Consommation d'électricité auxiliaire en mode veille [kW]	-/-
Durabilité écologique	NPD/NPD

Les performances du produit susmentionné correspondent aux performances déclarées. Le fabricant mentionné ci-dessus est seul responsable de l'établissement de cette déclaration de performance conformément au règlement (UE) n° 305/2011.

Krenglbach, 14/10/2025

Andreas Schönfeld  
Gérant